

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

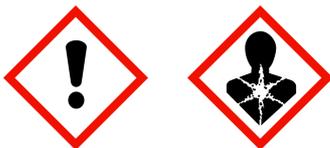
Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 2 de 15

Mention

Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Conseils supplémentaires

Attention - Substance non encore testée complètement.

2.3. Autres dangers

Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.1. Substances
Caractérisation chimique

Dichlorométhane

Formule:	CH ₂ Cl ₂
Poids moléculaire:	84,93 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane	<= 100 %
	200-838-9 01-2119480404-41-XXXX	
	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H315 H319 H335 H336 H373	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 3 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
75-09-2	200-838-9	Chlorure de méthylène, dichlorométhane	<= 100 % %
		par inhalation: CL50 = 52000 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Cf. chapitre 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Sable.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

Chlorure d'hydrogène (HCl). Phosgène

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 4 de 15

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel. En cas d'incendie: évacuer la zone.

Pour les non-secouristes

Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement. Colmater les bouches de canalisations. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations. Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13 Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Utiliser un échappement (laboratoire). Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante. Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 5 de 15

appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Liquides non combustibles
Mesures usuelles de la prévention d'incendie.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une aération suffisante.

Information supplémentaire

Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable
Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Les emballages entamés soigneusement et conservés en position verticale pour éviter les fuites.
Conserver dans un endroit frais.
température de stockage: température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.
Sensibilité thermique

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors de celles mentionnées à la section 1.2 a pas d'autres utilisations spécifiques sont fournis.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
75-09-2	Dichlorométhane	50	178		VME (8 h)	
		100	356		VLE (15 min)	

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 6 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	176 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	12 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	44 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5,82 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane	
Eau douce	0,31 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	0,27 mg/l	
Eau de mer	0,031 mg/l	
Sédiment d'eau douce	2,57 mg/kg	
Sédiment marin	0,26 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	26 mg/l	
Sol	0,33 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Ecran de protection (20 cm minimum). Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter des gants appropriés.

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 7 de 15

bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré): Min.: 0,7 mm

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Éviter une introduction dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Chlore
Seuil olfactif:	250 ppm

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	-97 °C °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	40 °C
Point de sublimation:	Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

solide/liquide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

Groupe d'explosion: IIA
Pression d'explosion maximale (Pmax): 5,9 bar
Énergie minimale d'ignition (EMI): 9300 mJ
Source: CHEMpendium; Canadian Center for Occupational Health and Safety

Limite inférieure d'explosivité:	13 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	22 vol. %
Température d'auto-inflammation:	605 °C DIN 51794

Température d'inflammation spontanée

solide:	Aucune donnée disponible
gaz:	Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 8 de 15

Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH-Valeur:	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	0,43 mPa·s
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	20 g/L
Solubilité dans d'autres solvants miscible avec la plupart des solvants organiques	
La vitesse de dissolution:	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 1,25 (20 °C) Un potentiel de bioaccumulation important est attendu (log Pow > 3).
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	470 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	584 hPa
Densité:	1,33 g/cm ³
Densité relative:	2,93
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible

Teneur en solvant: 100,00 %

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimiqueStable dans les conditions recommandées de stockage.
Contient comme stabilisant(s): Amylene (20 - 60 ppm)**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Risque d'explosion avec:
Métaux alcalins.
Aluminium (Poudre)
Oxydes nitriques (NOx).
NaN₃
Acide nitrique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 9 de 15

 AlCl₃
 amines. (HNO₃).
 Oxygène (gaz liquéfié)

 Réaction exothermique avec:
 Métaux alcalino-terreux.
 Métaux pulvérulents

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

 Agents oxydants, fortes.
 Base. Acides
 Gomme.
 Matières plastiques
 Métaux légers
 Métaux
 Acier

10.6. Produits de décomposition dangereux

 La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
 En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).
 Chlorure d'hydrogène (HCl). Phosgène

Information supplémentaire

En cas d'incendie: Voir le chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Other company data (1988)	OECD Guideline 402
	inhalation vapeur	CL50 52000 mg/l	Rat		

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 10 de 15

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau - Lapin.

Résultat: Provoque une irritation cutanée. - 4 h

OCDE 404

Une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

Contact avec les yeux - Lapin.

Résultat: - Provoque une irritation des yeux.

Note: ECHA

Opacité de la cornée.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Local lymph node assay (LLNA) - Souris.

Résultat: négatif

OCDE 429

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (Chlorure de méthylène, dichlorométhane)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Mutagénicité (test sur cellules de mammifères) : Aberrations chromosomiques dans les cellules mammaires

Cellules ovariennes de hamster chinois

Résultat: positif (avec activation du métabolisme), positif (Sans activation du métabolisme)

OCDE 473

Test d'Ames

Salmonella typhimurium

Résultat: positif (avec activation du métabolisme), positif (Sans activation du métabolisme)

OCDE 471 (Test Ames)

Cancérogénité Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Chlorure de méthylène, dichlorométhane)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Chlorure de méthylène, dichlorométhane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Chlorure de méthylène, dichlorométhane)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, Risque de résorption cutanée.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Rat: Dégâts de l'ADN

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 11 de 15

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

Autres informations

Le dichlorométhane est métabolisé au monoxyde de carbone dans le corps. Cela augmente et soutient les niveaux de carboxyhémoglobine dans le sang, ce qui réduit la capacité de transport de l'oxygène du sang, Actes comme un simple asphyxiant par déplacement d'air, des effets anesthésiques, Troubles respiratoires, mal au tête, vertiges, Un contact prolongé ou répété avec la peau peut causer: délipidation, dermatite. Contact avec les yeux peut provoquer: Rougeur, vision floue, provoquer des larmes Les effets dûs à l'ingestion peuvent inclure: Gêne gastro-intestinale, la dépression du système nerveux central, paresthésie, somnolence, convulsions, conjonctivite, œdème pulmonaire. Les effets peuvent être retardés. Respiration irrégulière, Troubles gastriques/ intestinaux, nausées, vomissements, augmentation des enzymes hépatiques, faiblesse. Une forte exposition ou prolongé avec la peau peut entraîner l'absorption de quantités nocives de douleurs abdominales matériel. Au meilleur de notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques, et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Remarques générales hydrocarbures halogénés: Effets systémiques : État narcotique, Collapsus circulatoire, Lésions du foie et des reins.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Avertissement ! Au meilleur de nos connaissances, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas été investiguées. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange!

RTECS: PA8050000

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 193 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Bull Environ Contam Toxicol 20, 344-352	According to test methods described by t
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 27 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1979)	According EPA publication
	Toxicité pour les poissons	NOEC 357 mg/l	8 d	Pimephales promelas	Publication (1987)	other: ASTM E729-80

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane				
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	< 26 %			
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Observations: Ne montre pas de bioaccumulation.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 12 de 15

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane	1,25

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
75-09-2	Chlorure de méthylène, dichlorométhane	39	Cyprinus carpio	Study report (1986)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.
Cette substance / mélange ne contient pas ces composants, à des concentrations de 0,1% ou plus, soit en tant que substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) sont classés.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1593
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DICHLOROMÉTHANE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	6.1
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	6.1



Code de classement: T1

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 13 de 15

Dispositions spéciales: 516
 Quantité limitée (LQ): 5 L
 Quantité exceptée: E1
 Catégorie de transport: 2
 N° danger: 60
 Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1593

d'identification:

14.2. Désignation officielle de DICHLOROMÉTHANE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1



Code de classement: T1

Dispositions spéciales: 516 802

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1593

d'identification:

14.2. Désignation officielle de DICHLOROMETHANE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1



Dispositions spéciales: -

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1593

d'identification:

14.2. Désignation officielle de DICHLOROMETHANE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 6.1



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 14 de 15

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	2 L
Passenger LQ:	Y642
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	655
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	663
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 59, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 100 % (1330 g/l)

2004/42/CE (COV): 100 % (1330 g/l)

Indications relatives à la directive N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Dichlorométhane

Date de révision: 02.02.2022

Code du produit: SOL-002

Page 15 de 15

EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.